

L'équipe :

- un médecin coordonnateur
- un directeur
- une assistante sociale - coordinatrice
- une ergothérapeute
- une secrétaire médicale
- un réseau de professionnels libéraux

*Vous êtes ergothérapeute,
psychomotricien ou psychologue
libéral ?*

*Rejoignez-nous, la PCO finance les
séances nécessaires avec le
soutien de l'Assurance Maladie.*

Dys
Apprentissage
Lecture
Concentration
Relations
Ecriture
Socialisation
Difficultés
Langage Colère
Mémoire
Handicap

POUR NOUS CONTACTER :



03 61 47 81 53



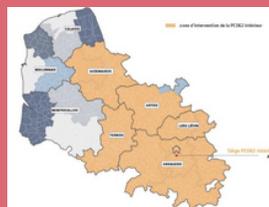
pco.712@pep62.fr



Du lundi au vendredi
9h-12h30 et 13h30-17h



**Plateforme de Coordination
et d'Orientation - PEP 62**
Centre Hospitalier d'Arras
3 boulevard Georges Besnier
62000 ARRAS



Nos secteurs d'intervention :
Arrageois, Audomarois,
Béthunois, Lens-Hénin
et Ternois

PCO



La solidarité en action

Plateforme de Coordination et d'Orientation

Pour les enfants
de 7 à 12 ans avec
suspicion de Troubles du
Neuro-Développement
(TND)

Qui est concerné ?

Les enfants de 7 à 12 ans avec suspicion de Troubles du Neuro-Développement (TND).

Que sont les Troubles du Neuro-Développement ?

Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif, moteur et/ou affectif.



Les missions de la PCO :

- Soutenir et accompagner les parents dans le parcours de repérage et de diagnostic de l'enfant.
- Coordonner et faciliter les interventions des thérapeutes libéraux mobilisés autour des besoins de l'enfant.
- Réfléchir aux aménagements et adaptations possibles et soutenir leur mise en œuvre en milieu scolaire.
- Co-construire le projet de vie de l'enfant et tendre vers un diagnostic.

Comment bénéficier de la PCO ?

1ère étape : Compléter le "Livret de repérage des Troubles du Neuro-Développement chez les enfants", selon votre situation :

Le livret de repérage des troubles du neurodéveloppement chez les enfants de 7 à 12 ans est composé de trois volets à remplir :

- Volet à remplir par la famille** : Le médecin s'appuie sur une évaluation clinique qualitative (nature de la ou des difficultés observées) et quantitative (importance de l'écart par rapport aux compétences attendues, rétrocours aux mesures de prévention) pour adresser l'enfant à la plateforme de repérage et de diagnostic (PCO) qui proposera un parcours d'exploration et de soins sur la base des informations transmises.
- Volet à remplir par le médecin** : Il est aidé dans cette démarche par :
 - La consultation médicale incluant le recueil des éléments anamnestiques et observationnels récapitulés dans le tableau ci-dessous.
 - Le questionnaire renseigné par l'enseignant qui comprend une description semi-quantitative et par secteurs d'apprentissage des difficultés de l'enfant, ainsi qu'une information sur les actions éventuellement déjà menées à l'école (examen par le médecin ou le psychologue de l'éducation nationale, dispositifs d'aide, etc.).
 - Le questionnaire renseigné par la famille qui transmet sur un mode similaire les difficultés de l'enfant observées dans divers secteurs d'activités, complétant ou mettant en perspective la situation globale.
 - Les résultats des évaluations et interventions déjà menées à son niveau (orthophonie, orthoptie, etc.) ou par l'école.
- Volet à remplir par l'enseignant** : Les informations qui vous sont demandées dans ce livret sont destinées à compléter le dossier d'un enfant pour lequel l'orientation vers une plateforme d'orientation et de coordination - troubles du neurodéveloppement est envisagée. Il vous est demandé de décrire, à partir des observations et des évaluations que vous avez déjà conduites dans votre classe, les difficultés qui, au-delà des difficultés d'apprentissage habituelles, pourraient évoquer un trouble neuro-développemental.

2ème étape : Le représentant légal transmet ce livret avec les 3 volets, par mail ou voie postale, à la PCO.



Construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'Enfant

